LAURENT LAFON

LA LETTRE D'INFORMATION - **NOVEMBRE 2024**

WWW.LAURENTLAFON.COM

Le sommaire

L'actualité parlementaire
Vous avez cinq minutes ?

3

Les 38 recommandations du Sénat
L'école de la République attaquée
Agir pour éviter de nouveaux drames

5

Le Sénat en action
Antisémitisme dans l'enseignement supérieur

11

Le Sénat mène l'enquête
Financiarisation du football

12

S'inspirer débattre
#Metoo cinéma **Le Sénat prend position**

13

Un sénateur à vos côtés
Un sénateur utile au Val-de-Marne

15

La lettre d'information

15 rue de Vaugirard, 75291 Paris Cedex 6. Tél: 06 67 42 25 92. ***Directeur de la publication :*** *Laurent Lafon.* ***Rédaction et conception graphique :*** *Mathieu Beaufrère.* ***Relecture et contributions :*** *Véronique Glover & Elsa Gourdy.*

Ce document a été pensé et rédigé par l'équipe parlementaire du sénateur Lafon. Imprimé par la société ACI, acteur français dans les métiers des arts graphiques. Le papier utilisé est certifié PEFC garantissant ainsi qu'il provient de forêts gérées durablement. C'est-à-dire que la quantité de biomasse qui a poussé cette année excède toujours la quantité de bois coupé.

Crédits pour l'ensemble des photos : © Sénat, MBG, Libre de droits.

Scannez
ce QR code pour vous connecter facilement à l'édition numérique de cette lettre d'information.

L'éditorial

hères amies, chers amis,

C'est avec un plaisir renouvelé que je vous présente cette lettre d'information, riche en **actualité parlementaire** et, je le souhaite, **au coeur des débats qui traversent nos communes** et **votre mandat d'élu local**.

La rentrée est marquée par la **nomination de Michel Barnier au poste de Premier ministre** et la constitution de son gouvernement.

Je souhaite au Premier ministre, ainsi qu'à son gouvernement, une pleine réussite, dans l'intérêt du pays !

La composition de ce gouvernement incarne l'indispensable démarche de rassemblement pour aborder les défis majeurs qui sont devant nous.

A l'image, il faut bien le dire, de ce que nous vous proposions lors du dernier renouvellement sénatorial, avec **Marie-Christine Ségui, Jean-Pierre Barnaud, Sophie Amar, Didier Dousset, Christel Esclangon, Patrick Farcy, Marion Mazières, et bien entendu nos premiers soutiens, Charlotte Libert-Albanel et Vincent Bedu**.

Dans ce contexte politique inédit, le Sénat assumera pleinement son rôle et sera force de proposition, fidèle à notre méthode, à l'écoute des élus locaux, avec rigueur et pragmatisme.

Je vous invite à découvrir cette lettre, où nous abordons des dossiers cruciaux pour la République, pour notre département du Val-de-Marne, et plus largement pour l'avenir de notre pays.

Restaurer l'autorité de l'école, **lutter contre l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur**, **débattre et agir contre les violences sexuelles et sexistes,** sont autant de sujets sur lesquels nous devons continuer à débattre et à agir.

Je vous souhaite une excellente lecture et vous assure de mon engagement à vos côtés pour défendre et promouvoir vos intérêts au sein de la haute Assemblée.

Vous pouvez compter sur ma détermination.

Laurent Lafon

L'actualité parlementaire
Vous avez cinq minutes ?

Vous avez
23 minutes

Enseigner l'histoire en Europe, avec Alain Lamassoure

La question de l'enseignement de l'histoire en Europe revêt une importance capitale pour renforcer l'unité et la compréhension entre les peuples du continent. La commission de la Culture, de l'Éducation, de la Communication et du Sport, présidée par **Laurent Lafon** a récemment auditionné **Alain Lamassoure, ancien ministre et expert des questions européennes**. Cette audition a permis de mettre en lumière les enjeux liés à l'harmonisation des programmes scolaires et la nécessité de promouvoir une histoire partagée, afin de mieux comprendre les défis contemporains et d'encourager une citoyenneté européenne éclairée.

Lire le rapport
urlr.me/vC2XV

15 minutes

Une loi pour assurer la continuité du service public de transports et droit de grève

La proposition de loi, déposée par **le sénateur Hervé Marseille, président du groupe Union Centriste au Sénat**, et cosignée par plusieurs de ses collègues dont **Laurent Lafon**, vise à assurer la continuité du service public des transports tout en préservant le droit de grève. Ce texte cherche à instaurer un équilibre entre la défense des droits des travailleurs et la nécessité de garantir un service minimum pour les usagers. Il répond à l'enjeu de maintenir un accès régulier aux transports, même en cas de mouvements sociaux, afin de limiter l'impact sur la vie quotidienne des citoyens.

Découvrir la proposition de loi
urlr.me/3Hbzw

102 minutes

Suivre le chantier de la reconstruction de Notre-Dame de Paris

La réouverture très prochaine de la cathédrale Notre-Dame de Paris marque une étape cruciale dans la restauration de ce joyau du patrimoine national, après l'incendie tragique d'avril 2019. Le Sénat, et plus particulièrement la commission de la culture, présidée par **Laurent Lafon**, a suivi de près les travaux de reconstruction, veillant à ce que le chantier respecte à la fois l'intégrité historique de l'édifice et les exigences contemporaines. La réouverture tant attendue symbolise la résilience et l'engagement de la France envers la préservation de son patrimoine culturel pour les générations futures.

Récemment, **Philippe Jost, président de l'Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris**, a été auditionné par la commission Culture.

10 minutes

Les dossiers prioritaires sur le bureau de Rachida Dati

Reconduite au Ministère de la Culture, trois sujets majeurs sont sur son bureau : la mise en place du plan de 98 millions d'euros pour favoriser l'accès à la culture en milieu rural ; l'extension du pass culture à toutes les catégories d'âge ; ainsi que la réforme de l'audiovisuel public, adopté par le Sénat le 13 juin 2023 avec la PPL du sénateur Laurent Lafon, visant à créer une holding "France Médias" rassemblant les chaines télé et radios publiques. Autre sujet majeur, le Sénat à voté à une proposition de loi organique portant réforme du financement de l'audiovisuel public

127 minutes

Quel avenir pour la recherche française ?

La commission de la culture et de l'éducation du Sénat, également en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, a organisé une table ronde clé sur l'avenir de la recherche française, avec **Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement chargé de France 2030, Antoine Petit, président-directeur général du CNRS, et Didier Samuel, président-directeur général de l'Inserm.**

Les échanges ont rappelé que l'avenir de la recherche française repose sur des investissements stratégiques, une meilleure valorisation des découvertes scientifiques, et des réformes structurelles pour rendre la recherche plus compétitive à l'échelle internationale. France 2030 représente une opportunité majeure pour repositionner la France en tant que leader en innovation scientifique et technologique.

Les sénateurs ont insisté sur plusieurs axes de réforme pour moderniser et dynamiser la recherche en France :

- révision des dispositifs de financement, notamment en renforçant les crédits d'impôt pour les PME innovantes ;
- simplification des démarches administratives pour que les chercheurs puissent se concentrer davantage sur leurs travaux que sur la bureaucratie ;
- accroître les synergies entre le monde académique et les entreprises privées pour favoriser l'innovation technologique et industrielle.

Réécouter la table ronde
urlr.me/pxtWd

Scannez

Pour suivre l'actualité de la commission Culture, Éducation, Communication et Sport, présidée par Laurent Lafon

Pour aller plus loin, suivez toute l'actualité sur www.senat.fr

Le rapport sénatorial

L'école de la République attaquée : agir pour éviter de nouveaux drames

Dans leur rapport déposé le 5 mars 2024, Laurent Lafon et François-Noël Buffet tirent la sonnette d'alarme sur les défis majeurs auxquels fait face l'école de la République.

Ce travail, réalisé avec l'audition de plus de 70 experts, professionnels de l'éducation, élus locaux et parents d'élèves, met en lumière les dysfonctionnements structurels qui menacent la promesse républicaine.

Il pointe la « terrible solitude » des enseignants face aux menaces et agressions en milieu scolaire, quelques mois après les assassinats de Samuel Paty et Dominique Bernard.

Avec 38 recommandations, les sénateurs proposent des solutions pour protéger l'école ainsi que l'ensemble du personnel qui y travaille et restaurer l'autorité de l'institution, l'école de la République.

L'essentiel du rapport

Pourquoi ce rapport ?

Le 16 octobre 2020, Samuel Paty est assassiné pour avoir accompli son métier d'enseignant, après avoir été confronté à des pressions et des menaces dont une procédure judiciaire en cours doit déterminer si elles ont été prises à leur juste mesure par les autorités de l'État.

Le 13 octobre 2023, Dominique Bernard est victime d'un attentat terroriste perpétré par un islamiste d'origine ingouche.

Ces drames qui ont ému toute la France démontrent que la façon dont sont prises en considération et traitées **les pressions, menaces ou agressions dont les enseignants peuvent être l'objet au quotidien** – dans les écoles, collèges et lycées – est un sujet majeur et qu'à cet égard, une réponse publique adaptée et rapide – au niveau de l'éducation nationale, des forces de sécurité et de l'institution judiciaire – s'impose.

La laïcité, mal connue, est rejetée et les contestations d'enseignement, tout comme la remise en cause de l'autorité de l'enseignant, sont en forte augmentation.

Pour faire toute la lumière sur ces enjeux et sur **la situation à laquelle font face les enseignants et l'ensemble du personnel éducatif, la commission des lois et la commission de la culture ont créé une mission de contrôle, dotée des pouvoirs de commission d'enquête.**

C'est l'école de la République – et ses valeurs – qui doivent faire face à des coups de boutoir réguliers.

Des outils existent sur les plans administratif, policier et judiciaire pour prévenir les agressions auxquelles sont de plus en plus exposés les agents du personnel éducatif ; du reste, les assassinats de Samuel Paty et Dominique Bernard ont entraîné **une certaine prise de conscience de la part des pouvoirs publics,** qui s'est notamment traduite par l'instauration de **sanctions renforcées** et de **procédures de signalement accélérées.**

Il serait erroné de croire que ces problématiques ne se limitent qu'à certains établissements scolaires : tous les territoires, aussi bien ruraux qu'urbains, favorisés ou populaires, sont concernés.

Les travaux conduits par la mission permettent de dresser le constat d'une violence endémique dans les établissements scolaires, qui touche désormais le primaire comme le secondaire. **Les insultes, menaces, pressions et agressions constituent désormais le quotidien des enseignants** ainsi que de l'ensemble du personnel administratif.

Scannez
ce QR code pour lire l'intégralité du rapport.

1. PROTÉGER L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE FACE AUX ATTAQUES DONT ELLE EST VICTIME

Les contestations des valeurs de la République sont généralisées.

L'école joue un rôle central pour transmettre aux élèves les valeurs de la République. Depuis quelques années, leur remise en cause dans la vie quotidienne des établissements tout comme les contestations d'enseignement qui touchent désormais **la quasi-totalité des matières** sont en forte hausse. Si certains territoires sont plus concernés que d'autres, **tout établissement scolaire peut être confronté à ces difficultés.**

Profil des enseignants ayant observé au moins une contestation d'enseignement au cours des années scolaires 2021-2022 et 2022-2023

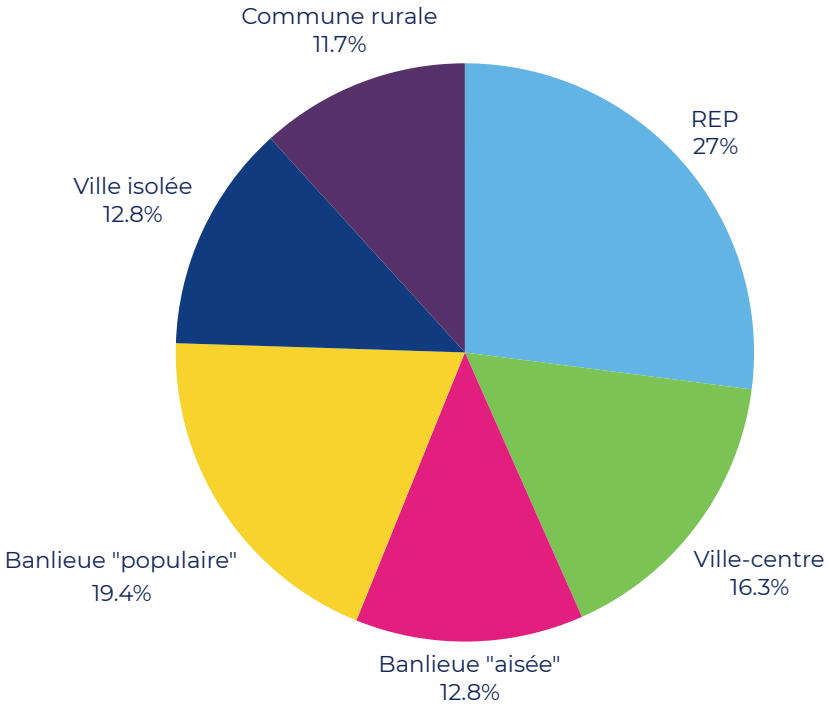

La laïcité est une valeur de la République méconnue, voire rejetée.

C'est par l'école de la République que la laïcité est entrée dans la société française, vingt ans avant la loi de séparation des Églises et de l'État. La laïcité, en permettant la stricte neutralité dans l'espace scolaire, participe à **l'idéal émancipateur de l'école.**

La laïcité est comprise par un nombre croissant et désormais majoritaire d'élèves comme une interdiction et un principe conçu contre les religions.

La défense de la laïcité se délite aussi chez les adultes concourant à la vie de l'établissement. Méconnue, mal maitrisée, la laïcité à la française est devenue difficile à défendre pour certains d'entre eux. À cela s'ajoute une **rupture générationnelle** constatée durant les auditions réalisées au cours des travaux de la mission : un certain nombre de jeunes enseignants s'interrogent sur son utilité et l'opportunité de conditions spécifiques d'application dans le cadre scolaire, bercés **par l'émergence de termes tels que « laïcité ouverte », ou encore « laïcité plurielle » ou des débats publics confondant laïcité et tolérance**.

> **Il y a urgence non seulement à défendre, mais aussi à promouvoir les valeurs de la République à l'école. Parmi les pistes identifiées par les sénateurs Laurent Lafon et François-Noël Buffet :**

1. permettre au ministère de l'éducation nationale de reprendre la main sur la **formation initiale des enseignants** afin de s'assurer de l'adéquation entre celle-ci et les attentes du futur employeur sur ce qu'est « être enseignant aujourd'hui » ;

2. accentuer les efforts sur la **formation continue** afin d'atteindre l'objectif ambitieux que s'est fixé le ministère de l'éducation nationale de former l'ensemble de ses personnels en cinq ans ;

3. **renforcer la culture collective au sein des établissements** pour que la promotion de la laïcité soit portée par l'ensemble des personnels ;

4. **combler les interstices dans l'application de la loi de 2004**, (encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics) en prenant en compte les évènements auxquels participe le jeune en raison de son statut d'élève, y compris en dehors du temps scolaire.

L'assassinat de Samuel Paty a mis en lumière l'effet amplificateur que jouent les réseaux sociaux dans la propagation des rumeurs et les pressions et menaces contre les enseignants. Aujourd'hui, tout agent public de l'éducation nationale peut se retrouver désigné à la vindicte populaire.

2. DÉFENDRE LES ENSEIGNANTS FACE AUX PRESSIONS ET MENACES EN HAUSSE

La problématique de la **violence endémique à l'école** n'est pas nouvelle : treize plans de prévention et de lutte contre celle-ci ont été pris par les différents ministres de l'éducation nationale depuis 1986. **Mais elle connait ces dernières années une ampleur croissante et généralisée.**

Pendant longtemps épargnée, l'école primaire est désormais touchée.

Pour rendre compte de l'ampleur de cette violence scolaire, que le recours aux pourcentages tend à minimiser, la mission a procédé à une estimation en valeur absolue du nombre d'enseignants victimes d'atteintes aux personnes et aux biens, à partir des enquêtes de victimation du ministère de l'éducation nationale.

37 700
Menaces avec ou sans objet dangereux

34 000
Vols ou dégradations de matériel pédagogique

Estimation du nombre d'enseignants du 1er degré concernés par des atteintes aux personnes ou aux biens en 2021-2022, données de la DEPP.

900
Menaces avec armes

17 200
Bousculades intentionnelles ou/et violences

Estimation du nombre d'enseignants du second degré concernés par des atteintes aux personnes ou aux biens en 2018-2019, données de la DEPP

L'enseignant travaille avec ses collègues partageant la même matière mais trop peu avec ceux intervenant sur une même classe mais dans une autre discipline. Il en résulte un travail en silo entre les enseignants des différentes matières. **Ainsi, moins de 60 % des enseignants du second degré public ont l'impression de faire partie d'une équipe.**

Or aujourd'hui, cet isolement assumé – qui prend également sa source dans la figure de l'enseignant seul face à sa classe – **s'est transformé en solitude pesante, dans un contexte de remise en cause de l'autorité de l'école et de l'enseignant.**

La coéducation prônée par les textes a progressivement été dévoyée, écartelée entre des parents demandant tout à l'école en termes d'éducation – et rejoints en cela par la dérive de croire que l'école puisse répondre à tous les maux de la société –, et **des parents devenus trop intrusifs** sommant l'enseignant de justifier une note donnée ou encore les documents pédagogiques utilisés.

Face aux contestations, pressions voire menaces dont ils sont victimes, les enseignants se sentent peu soutenus par leur hiérarchie. En 2021, seuls 54 % des enseignants disent avoir reçu un soutien total de la part des personnels de direction. Surtout, **il existe une profonde coupure entre les agents de l'éducation nationale dans les établissements scolaires et ceux travaillant dans les services centraux ou du rectorat.**

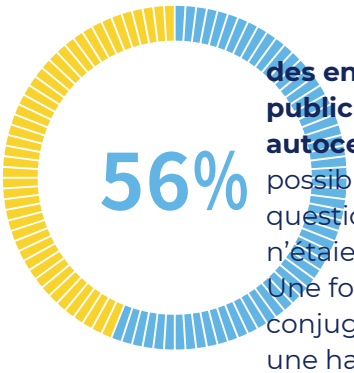

des enseignants du secondaire public déclarent s'être déjà autocensurés pour éviter de possibles incidents portant sur les questions de religion en 2021. Ils n'étaient que 36 % en 2018. Une formation défaillante, conjuguée à un manque de soutien, une hausse de la violence ainsi que des contestations des enseignements expliquent l'explosion de cette autocensure.

Il existe une peur dans l'exercice du métier qu'ont exprimée les personnels de l'éducation nationale.

Le passage à l'acte à la suite d'une menace verbale est désormais perçu comme une éventualité. Dans plusieurs établissements, y compris de petites écoles rurales, il est fait appel aux forces de l'ordre face à la virulence de certaines familles.

Les démissions des enseignants sont en constante augmentation depuis 2012. En 2021-2022, le nombre de démissions a progressé de 36 %, à la fois dans le premier et le second degré par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'inscrit dans un tout, en lien avec le manque d'attractivité du métier d'enseignant. Les pressions, menaces ou agressions dont ils sont victimes y participent fortement.

> **Afin de garantir aux enseignants et aux élèves une scolarité et un environnement de travail sereins, les sénateurs Laurent Lafon et François-Noël Buffet proposent d'agir dans trois directions :**

1. **responsabiliser les parents** et leur rappeler le respect qu'ils doivent, ainsi que leurs enfants, aux enseignants et plus généralement à l'institution scolaire ;
2. **mieux prendre en charge les élèves perturbateurs** et mettre fin au phénomène "**pas de vagues**";
3. **apporter une réponse cohérente à l'échelle du territoire** et systématique de l'institution scolaire face à toute incivilité, atteinte ou fait grave commis à l'encontre d'un personnel de l'éducation nationale.

3. FAVORISER LA COORDINATION ENTRE LES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE, LES FORCES DE SECURITÉ INTÉRIEURE ET L'AUTORITÉ JUDICIAIRE POUR PRÉVENIR ET TRAITER LES AGRESSIONS

1 *Rendre automatique l'octroi de la protection fonctionnelle.*

Au cours de l'année 2022, **3 733 demandes de protection fonctionnelle ont été formulées par le personnel de l'éducation nationale,** dont 80 % par le personnel enseignant des premier et second degrés ; le premier motif de demande correspond aux cas d'atteinte volontaire à l'intégrité de l'agent.

Dans **plus de trois quarts des cas**, l'administration décide de l'octroi de la protection fonctionnelle, **dans des délais moyens qui n'apparaissent toutefois guère compatibles avec le besoin souvent urgent** d'une protection effective. De surcroît, la part des agents de la communauté éducative qui ne demandent pas la protection fonctionnelle, alors même qu'ils pourraient prétendre à son bénéfice, ne doit pas être sous-estimée.

2 *Assurer la sécurité des établissements scolaires et de leurs abords.*

La prévention des violences en milieu scolaire nécessite de tenir compte de l'environnement de l'établissement. À ce titre, **le renforcement de la prévention des agressions à l'encontre du personnel des établissements scolaires suppose d'impliquer davantage les forces de police et de gendarmerie.**

En particulier, la coopération étroite avec les services de police municipale paraît essentielle pour assurer la sécurité des abords des établissements scolaires.

3 *Rendre les modalités de dépôt de plainte plus accessibles et moins dissuasives pour l'agent.*

Un certain nombre d'éléments relatifs à la procédure de dépôt de plainte peuvent dissuader l'agent victime de menaces, outrages ou violences de se rendre en commissariat, en dépit d'assouplissements certains.
L'administration doit pouvoir déposer plainte elle-même, en lieu et place de l'agent concerné.

Pour aller plus loin

Visionnez l'agora " Laïcité menacée, République en danger "

Les Agoras du Sénat participent de la volonté renouvelée du Président du Sénat d'ouvrir le Parlement sur le débat public pour le rendre plus attentif aux aspirations de proximité des Français.

Ainsi, après la Justice et l'Éducation, le Président Gérard Larcher a souhaité, à la suite de la marche du 12 novembre 2023 contre l'antisémitisme et pour la République organisée avec la Présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, mener un travail de réflexion approfondi sur la laïcité en France. L'agora de la laïcité s'inscrit dans la continuité de cette démarche.
https://urlz.fr/plia

Lire les 38 recommandations

Scannez
ce QR code pour lire l'ensemble des recommandations

Le Sénat en action

Antisémitisme dans l'enseignement supérieur

Inquiète des dérives constatées au cours des derniers mois, la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport, présidée par **Laurent Lafon** a chargé **Pierre-Antoine Levi** et **Bernard Fialaire** de dresser un **état des lieux de la diffusion de l'antisémitisme à l'Université** et de la **réponse apportée par les pouvoirs publics**.

Au terme de deux mois de travaux, qui les ont conduits à rencontrer plus de **60 acteurs de premier plan du combat contre l'antisémitisme**, le président et les rapporteurs se sont alarmés de la **résurgence, au sein de nombreux établissements, d'un climat d'antisémitisme** dont les modes d'expression ont évolué sous l'effet de la **polarisation idéologique associée aux mobilisations étudiantes en faveur de la Palestine**, attisée par une idéologie relevant désormais de l'**extrême gauche** de l'échiquier politique.

L'Université devrait constituer **le lieu du débat et de l'ouverture humaniste permettant le dépassement des préjugés**. Cette situation est particulièrement insupportable et appelle à une **mobilisation urgente et sans concession**.

Revoir

La conférence de presse et la présentation des conclusions du rapport

Face à ce constat, les rapporteurs ont formulé 11 propositions visant à créer un sursaut des pouvoirs publics et des établissements.

- **Améliorer la détection** : Il s'agit de clarifier les obligations légales des établissements, d'encourager la création de postes dédiés à la lutte contre l'antisémitisme, et d'adapter les ressources aux nouvelles formes de ce phénomène.
- **Prévenir les dérives :** Des formations obligatoires et des actions ciblées sont proposées pour sensibiliser les étudiants et les acteurs universitaires à la lutte contre l'antisémitisme.
- **Poursuivre et sanctionner :** Adapter la procédure disciplinaire et renforcer la coopération entre établissements et parquets locaux pour mieux sanctionner les actes antisémites.

Scannez

ce QR code pour lire l'intégralité du rapport, ainsi que les vidéos ci-dessous

Le Sénat mène l'enquête
Financiarisation du football

Pourquoi cette enquête ?

Les fonds d'investissement ont pris une place croissante dans l'**économie du sport** professionnel en général et du football en particulier. En France, **ces fonds ont d'abord investi dans les clubs à la recherche de soutien financier** avant d'entrer directement au **capital de la société créée par la Ligue de Football Professionnel pour commercialiser et gérer les droits d'exploitation audiovisuelle** des compétitions qu'elle organise. Dans ce contexte, la mission entend s'attacher à **analyser le processus de financiarisation du football professionnel**, à en évaluer les conséquences et à renforcer l'implication de l'autorité de tutelle, ministère des sports et Fédération Française de Football.

Revoir

La conférence de presse, point d'étape de la mission avant la remise du rapport prévue courant octobre 2024

Les informations clés

Mission d'information dotée des prérogatives des commissions d'enquête

PRÉSIDENT
Laurent Lafon

RAPPORTEUR
Michel Savin

La revue de presse

L'ÉQUIPE

L'audition de Vincent Labrune, le président de la LFP face aux sénateurs

LE FIGARO

Canal+, CVC, droits TV … les sujets chauds de la table ronde sur la financiarisation du foot

BFM TV.

La financiarisation du football français et les droits TV au coeur des débats

Le Parisien

LFP : la mission d'information du Sénat sur la financiarisation du football s'invite au siège de la Ligue

SO FOOT

Jean-Michel Aulas et les présidents de clubs de Ligue 1 auditionnés au Sénat

Le Monde

Pour le Sénat " il y a urgence à ce que le football français arrête de vivre au-dessus de ses moyens "

S'inspirer
Débattre

Instaurer, enfin, un véritable statut de l'élu local

Au 31 janvier 2024, **plus de 4 % des maires élus lors du renouvellement général des conseils municipaux de 2020 avaient démissionné depuis le début de leur mandat.** Ce chiffre sans précédent témoigne du **profond malaise ressenti par les élus locaux,** lié à une forte dégradation des conditions d'exercice du mandat local.

Face à l'urgence de la situation et pour éviter une aggravation de cette crise de l'engagement local, la **proposition de loi portant création d'un statut de l'élu local**, déposée le 18 janvier 2024 par les sénateurs Françoise Gatel, Mathieu Darnaud, François-Noël Buffet, Bruno Retailleau, Hervé Marseille et cosignée par 309 sénateurs, dont Laurent Lafon vise à **instaurer, enfin, un véritable statut de l'élu local**.

Lire l'essentiel de la proposition de loi adoptée au Sénat urlr.me/t3v7S

La proposition de loi tend à :

- améliorer le **régime indemnitaire des élus locaux** pour reconnaître leur engagement à sa juste valeur ;
- améliorer les **conditions d'exercice du mandat** pour faciliter leur engagement ;
- **sécuriser la sortie de mandat** des élus locaux ;
- renforcer la **protection sociale des élus locaux** en permettant aux élus locaux ayant cessé leur activité professionnelle de cumuler des indemnités journalières avec leur indemnité de fonction en cas de congé maternité, paternité, maladie, adoption ou accueil d'enfant ;
- étendre à l'ensemble des élus locaux le **statut de l'élu en situation de handicap.**

Adoption définitive de la proposition de loi AESH

Cette loi modifie le code de l'éducation pour **prévoir que l'État prend financièrement en charge les AESH lorsqu'ils accompagnent des enfants en situation de handicap durant le temps scolaire et la pause méridienne. Ce ne sera donc plus aux communes d'assurer cette charge financière.**

Depuis une décision du Conseil d'État du 20 novembre 2020, **l'Éducation nationale était dégagée de toute responsabilité dans le financement des emplois des accompagnant des élèves en situation de handicap** en dehors du temps scolaire. Certains élèves se sont ainsi retrouvés sans aide humaine à la pause méridienne, **obligeant leurs parents à prendre le relais,** voire à recourir à des accompagnants privés pour ceux dont les moyens le permettent, et, dans certains cas, à une **déscolarisation**.

La loi visant la prise en charge par l'État de l'accompagnement humain des **élèves en situation de handicap** durant le temps de **pause méridienne** est parue au Journal Officiel du 28 mai 2024, **applicable dès la rentrée scolaire 2024**

Lire le texte de loi du sénateur Cédric Vial après les travaux de la commission urlr.me/FXT6j

#Metoo cinéma

Le Sénat prend position

Après des années de silence, l'actrice **Judith Godrèche a été entendue par la Délégation aux droits des femmes du Sénat**, présidée par la sénatrice Dominique Vérien.

Après ses plaintes contre les cinéastes Jacques Doillon et Benoît Jacquot, l'actrice dit avoir recueilli **4 500 témoignages de victimes de violences sexuelles.**

De son côté le président de la Commission de la culture du Sénat, Laurent Lafon, a demandé le **retrait de Dominique Boutonnat, président du Centre National du Cinéma.** Après sa condamnation à 3 ans de prison dont un ferme, il a démissionné de la présidence.

Le sénateur Laurent Lafon avait expliqué sa démarche dans un entretien accordé à Télérama. urlr.me/C263F

Télérama

Le sénateur Laurent Lafon a organisé une **table ronde sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans le cinéma**. En présence de :

- **Anna Mouglalis**, actrice et réalisatrice
- pour les associations de producteurs : Sidonie Dumas, présidente de l'**Association des producteurs indépendants** (API), Valérie Lépine-Karnik, déléguée générale de l'**Union des producteurs de cinéma** (UPC) et Florence Borelly, membre du Bureau long métrage du **Syndicat des producteurs indépendants** (SPI)
- pour le **Collectif 50/50** : Clémentine Charlemaine, co-présidente, Sophie Lainé Diodovic, directrice de casting, et Marine Longuet, assistante de réalisation, membre du conseil d'administration du Collectif
- pour l'**Association des directeurs et directrices de casting (**ARDA) : David Bertrand, co-président
- pour le **Centre national du cinéma et de l'image animée** (CNC) : Olivier Henrard, directeur général.

Scannez
ce QR code pour revoir cette table ronde

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SÉNAT

LAURENT LAFON

SÉNATEUR DU VAL-DE-MARNE

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION, DE LA COMMUNICATION ET DU SPORT

DOMINIQUE VÉRIEN

SÉNATRICE DE L'YONNE

PRÉSIDENTE DE LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Madame la Ministre Rachida Dati
Palais Royal, 3 rue de Valois
75033 Paris Cedex 01

À Paris le 29 février 2024

Madame la Ministre,

Le mouvement Metoo a encouragé la libération de la parole des femmes et des hommes victimes de violences sexistes et sexuelles dans l'industrie du cinéma. Depuis, de nombreuses mesures de prévention ont été mises en place. Elles témoignent de la mobilisation de toute une profession qui a tardé à faire son examen de conscience.

Sous l'autorité de votre ministère, le Centre National du Cinéma a lancé dès octobre 2020 une formation pour prévenir les violences sexuelles, à destination des employeurs du cinéma, de l'audiovisuel et du jeu vidéo.

Désormais, l'attribution et les versements de toutes les aides du CNC sont subordonnés au respect, par les bénéficiaires, des obligations de prévention du harcèlement sexuel, tel le suivi de cette formation ou la désignation d'un référent harcèlement obligatoire pour les structures de plus de 250 salariés.

L'effet miroir produit par le renvoi devant le tribunal correctionnel de Monsieur Dominique Boutonnat, placé sous contrôle judiciaire depuis février 2021 pour agression sexuelle sur son filleul, était un problème lors de sa reconduction à la présidence du CNC en juillet 2022

Son maintien est aujourd'hui incompréhensible.

Aucune jurisprudence n'oblige la mise en retrait ou la démission de Monsieur Dominique Boutonnat. Mais comme l'a souligné devant le Sénat ce jeudi 29 février, l'actrice Judith Godrèche : « *Ce n'est pas une question de présomption d'innocence, mais de symbole* ».

Nous partageons sa conviction quand elle affirme que la confiance est un facteur primordial pour inciter les victimes de ces violences à parler. Nous vous demandons par conséquent de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à ses fonctions.

Nous vous prions, d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre très haute considération.

Laurent Lafon Dominique Vérien

Un sénateur utile au Val-de-Marne

Déjà une vingtaine de visites organisées au Palais du Luxembourg

De nombreuses visites sont organisées au Palais du Luxembourg, siège du Sénat, afin de permettre au public, et notamment aux enfants, de découvrir ce lieu chargé d'histoire. Ces visites incluent la découverte des salles les plus prestigieuses, comme la salle des séances, la bibliothèque, ou encore la galerie des bustes. Elles sont accompagnées par des guides, en lien avec les collaborateurs du sénateur Laurent Lafon, qui présentent l'histoire du Palais, son architecture ainsi que le rôle institutionnel du Sénat. Des milliers de visiteurs affluent chaque année pour découvrir le Sénat et ses jardins. Une vingtaine de visites (soit près de 700 visiteurs val-de-marnais) ont ainsi pu être organisées sous le parrainage du sénateur Laurent Lafon entre octobre 2023 et septembre 2024.

A la rencontre des élèves de l'école Condorcet à Villeneuve-Saint-Georges

La rencontre organisée par **Sébastien Mons**, directeur de l'école Condorcet à Villeneuve-Saint-Georges, a été l'occasion d'échanges enrichissants entre les jeunes et le sénateur Laurent Lafon. Ces visites dans les écoles permettent aux jeunes élèves de découvrir les institutions de notre pays et en particulier le rôle du Sénat.

Petit-déjeuner du Sénat avec Gilles Carrez

Ce petit-déjeuner du Sénat a constitué un moment privilégié d'échange autour des enjeux auxquels sont confrontés les collectivités. **Gilles Carrez**, député du Val-de-Marne durant près de 30 ans et expert des finances publiques est aujourd'hui Président du Conseil national d'évaluation des normes. Ce type de rencontre permet de débattre avec les élus locaux des réformes nécessaires pour nos communes, dans l'intérêt des administrés.

Visite avec les élus locaux du Mac Val, le Musée d'Art Contemporain du Val-de-Marne

Le MAC VAL, situé à Vitry-sur-Seine, est le premier musée d'art contemporain en banlieue parisienne, et se consacre exclusivement à la scène artistique française des années 1950 à aujourd'hui.

Cette visite organisée par le sénateur Laurent Lafon à destination des élus locaux du Val-de-Marne et en présence de **Déborah Munzer**, vice-présidente au Conseil départemental en charge de la Culture, a permis de découvrir une collection riche et variée, rassemblant plus de 2000 œuvres d'artistes contemporains français et internationaux. Le musée offre également une programmation dynamique d'expositions temporaires, permettant de mettre en lumière des artistes émergents et des œuvres engagées.

Ce moment privilégié a permis de réfléchir sur le rôle de l'art contemporain dans la société et son influence sur les débats culturels actuels. L'engagement du MAC VAL pour l'accessibilité à la culture, en particulier auprès des jeunes publics et des habitants du Val-de-Marne, a été particulièrement mis en avant.

Le Conseil départemental, présidé par **Olivier Capitanio**, y joue un rôle indispensable. Il est tout à la fois le créateur et le principal financeur et assure ainsi une mission importante pour soutenir l'accès à la culture pour tous les publics.

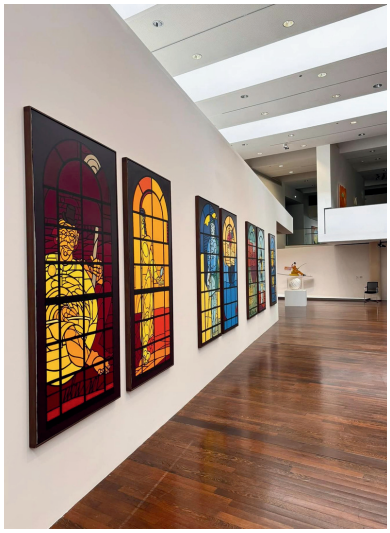

Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation

Instituée par une loi en 1954, cette journée rend hommage aux déportés de la Seconde Guerre mondiale, en particulier ceux qui ont été envoyés dans les camps de concentration et d'extermination nazis.

Comme ici avec **Tonino Panetta, Maire de Choisy-le-Roi et ses élus**, cette commémoration vise à rappeler les souffrances endurées par les déportés, ainsi que les actes de résistance et d'héroïsme qui ont marqué cette période sombre de l'histoire.

Elle sert bien sûr à transmettre la mémoire de la Déportation aux générations futures afin d'éviter que de tels événements ne se reproduisent.

La tournée du Val-de-Marne : troisième étape à Marolles-en-Brie

Dans le cadre de sa tournée des communes, après Saint-Mandé et Villiers-sur-Marne, le sénateur **Laurent Lafon** est venu à la rencontre d'**Alphonse Boye, Maire de Marolles-en-Brie**. Cette tournée vise à renforcer et approfondir les liens entre les élus locaux et leur parlementaire, au-delà des échanges habituels.

À Marolles-en-Brie, l'accent a été mis sur les projets de développement durable et d'urbanisme, mais aussi la modernisation des infrastructures locales et le soutien aux familles ainsi qu'aux associations culturelles et sportives.

Ces projets ambitieux répondent à un double objectif : juguler la baisse démographique que la commune connaît depuis la fin des années 1990 en proposant une qualité de vie indéniable. Marolles, comme les autres villes du Plateau Briard, ont un charme tout particulier dans le Val-de-Marne. C'est en menant des projets de ce type que les élus préservent l'identité de leur commune et de notre département.

Noiseau et le Sénat disent non à la construction de la prison !

La commune de Noiseau, ainsi que l'ensemble des forces politiques du Val-de-Marne, toute tendance confondue, s'opposent fermement au projet de construction d'une prison sur leur territoire. Le projet, qui prévoit l'installation d'un centre pénitentiaire dans cette petite commune, n'est pas tenable.

Le sénateur Laurent Lafon est pleinement mobilisé aux côtés d'**Yvan Femel, Maire de Noiseau, Karine Bastier et Patrick Farcy, Conseillers départementaux du Plateau Briard.**

Un soutien exprimé à nouveau le 15 février 2024, lors des questions orales au Gouvernement.

Inauguration du nouveau poste de police municipale de Champigny-sur-Marne

Champigny-sur-Marne a récemment inauguré son nouveau poste de police municipale, marquant une étape importante dans le renforcement de la sécurité locale. Comme le précisait **Laurent Jeanne, Maire de Champigny-sur-Marne** : "*cet équipement modernisé, situé au cœur de la ville, vise à améliorer l'efficacité des forces de l'ordre dans la prévention et la gestion de la sécurité publique.*"

Cette inauguration s'inscrit dans un cadre plus large de renforcement des dispositifs de sécurité à Champigny, incluant une augmentation des effectifs de police municipale et un recours accru aux technologies de surveillance, telles que la vidéoprotection. Ce projet a été rendu possible grâce au soutien du Conseil régional, qui œuvre pour garantir la tranquillité publique dans la commune.

79ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945

Le 79ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 a été marqué par des cérémonies commémoratives à travers toute la France, et plus particulièrement dans le Val-de-Marne, où élus et citoyens se sont rassemblés pour honorer la mémoire des combattants et des victimes de la Seconde Guerre mondiale.

Les élus locaux jouent un rôle central dans l'organisation des cérémonies et sont des acteurs de premier plan dans la transmission de la mémoire collective.

En photo : Avec **Jean-Pierre Barnaud, Maire de Chennevières-sur-Marne, Laurent Jeanne, Maire de Champigny-sur-Marne, Didier Dousset, Maire du Plessis-Trévise.**

Une équipe au service des élus locaux !

Une idée, une proposition, un dossier local ? Contactez-nous ! L'équipe parlementaire est à votre service.

Vous souhaitez proposer un thème de visite pour **mettre en valeur le Val-de-Marne**, une idée pour **organiser une rencontre autour d'une personnalité inspirante**, ou **un dossier local** que vous aimeriez porter à l'attention du sénateur ?

Que ce soit pour partager vos initiatives, ou soulever une problématique nationale, **votre sénateur et son équipe parlementaire sont disponibles pour discuter et avancer avec vous.**

L'équipe parlementaire du sénateur Laurent Lafon

A votre service

Restons en contact

À votre écoute : un interlocuteur privilégié

Une demande de rendez-vous ? Un renseignement ? A toutes fins utiles, **Mathieu Beaufrère** se tient à votre disposition

Adresser un courrier à votre sénateur

Écrire à Laurent Lafon, sénateur du Val-de-Marne, 15 rue de Vaugirard, 75291 Paris Cedex 06

Suivre Laurent Lafon sur les réseaux sociaux

Vous pouvez suivre l'activité du sénateur Laurent Lafon sur X Twitter, Instagram, Facebook et Linkedin.

Se rendre au Sénat

Vous souhaitez assister à une séance publique, visiter le Sénat ou recevoir plus d'actualités par mail ? Ecrivez-nous à l'adresse: l.lafon@senat.fr

---

Par téléphone
06 67 42 25 92

Par mail
l.lafon@senat.fr